

Concours section : Surveillants 2023B IDF

Epreuve matière : Epreuve admissibilité

N° Anonymat : **DRCOD949 WJ** Nombre de pages : 4

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : surveillant Session : 2023-2

Epreuve : admissibilité Date de l'épreuve : 7 juin 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

QCM de culture générale

- 1) C
- 2) B
- 3) A
- 4) C
- 5) C
- 6) A
- 7) C
- 8) A
- 9) C
- 10) A
- 11) B
- 12) A
- 13) C
- 14) A
- 15) C
- 16) B
- 17) A
- 18) A
- 19) C
- 20) B

QCM Questions de logique

- 1) 2ème
- 2) 8W9

1/4

Concours section : Surveillants 2023B IDF

Epreuve matière : Epreuve admissibilité

N° Anonymat : **DRCOD949 WJ** Nombre de pages : 4

suite a cm questions de logique

3) chloé as vue au total ce jour là dix arbres

4) 3 minutes s'ils sont cuits en même temps. 12 minutes s'il sont cuits l'un après l'autre

5) Ecuveuil

6) le cerveau

7) le filet

8) six moutons

9) Jean

10) 173

Maison d'arrêt de Lahaut.

Le 7 juin 2023

Objet : Individu qui tente de se soustraire à un contrôle avec violence physique lors d'une mission de sécurité autour de l'établissement.

Monsieur le Directeur,

Affecté à l'équipe local de sécurité pénitentiaire de la maison d'arrêt de Lahaut dans le département du Nord, à la demande de mon responsable je part en mission de sécurité autour de l'établissement, accompagné par les surveillants Lilian Ickse et David Igrak vers 14h00 selon l'article L223-17 du code pénitentiaire.

Vers 14h30 nous apercevons un véhicule de marque JAM immatriculé HA-059-CD. Avec à son bord deux individus qui s'approche du mur d'enceinte de l'établissement. L'un d'eux sort du véhicule avec un sac et le jette par dessus le mur d'enceinte en direction des cages de promenades, des colis destinés aux personnes détenues.

Celon l'article L223-18 du code pénitentiaire, je décide d'entrer en contact avec l'individu en question qui me bouscule violemment afin de se soustraire au contrôle. Suite à cela et selon l'article L223-19 du code pénitentiaire, mes deux collègues maîtrise l'individu et le menotte pour mettre un terme à sa violence.

J'en ai donc avisé mon responsable qui m'a invité à contacter l'officier de police judiciaire au alentours de 15h00, afin que la personne intercepté soit prise en charge.

Cordialement

Landas Nathan

